

# TABLEAU COMPARATIF

## DES FORMULES ET DES GARANTIES - COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

### Les garanties sont exprimées :

- par bénéficiaire
- en pourcentage du tarif de base de l'Assurance maladie française (sauf pour l'hospitalisation en Suisse), y compris remboursement de l'Assurance Maladie Obligatoire et d'un éventuel premier contrat complémentaire santé dans la limite des frais réels et dans la limite du remboursement maximum par acte prévu par le cahier des charges réglementaire applicable aux contrats responsables.

GARANTIES	Formule Initiale	Formule Initiale et Soins	Formule Initiale et Forfaits	Formule Initiale et Forfaits et Soins
<b>• Soins Courants</b>				
Honoraires médicaux, paramédicaux, analyses et imagerie médicale <sup>(1)(2)</sup>	100 %	100 % + 100 €	100 %	100 % + 100 €
Médicaments	100 %	100 %	100 %	100 %
Vaccin anti grippal	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait pharmacie	Non	100 €/an	Non	100 €/an
Médecines alternatives	Non	30 €/acte dans la limite de 100 €/an	Non	30 €/acte dans la limite de 100 €/an
Matériel Médical <sup>(1)</sup>	100 %	100 %	100 % + 200 €	100 % + 200 €
Bonus fidélité 3 ans <sup>(3)</sup>	Non	Non	Non	Non
Bonus 50 € pour les 50 ans et plus	Non	Non	50 €/an	50 €/an
<b>• Dentaire</b>				
Soins dentaires	100 %	100 %	100 %	100 %
Soins et prothèses 100 % santé <sup>(4)</sup>	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Prothèses dentaires et orthodontie (yc Inlay Onlay et implant) <sup>(1)</sup>	125 %	125 %	125 % + 200 €	125 % + 200 €
Bonus fidélité 3 ans <sup>(3)</sup>	Non	Non	Non	Non
Bonus 50 € pour les 50 ans et plus	Non	Non	50 €/an	50 €/an
<b>• Optique<sup>(5)</sup></b>				
Equipement 100 % Santé <sup>(4)</sup>	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Lunettes (monture et verres unifocaux), lentilles (yc celles prescrites et non remboursées par le régime obligatoire) et chirurgie de la myopie <sup>(6)</sup>	100 % + 100 €	100 % + 100 €	100 % + 200 €	100 % + 200 €
Majoration verres multifocaux ou progressifs	100 €	100 €	100 €	100 €
Bonus fidélité 3 ans <sup>(3)</sup>	Non	Non	Non	Non
Bonus 50 € pour les 50 ans et plus	Non	Non	50 €/an	50 €/an
<b>• Aides Auditives<sup>(7)</sup></b>				
Equipement 100 % Santé <sup>(4)(8)</sup>	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Aides auditives	100 %	100 %	100 % + 200 €	100 % + 200 €
Bonus fidélité 3 ans <sup>(3)</sup>	Non	Non	Non	Non
Bonus 50 € pour les 50 ans et plus	Non	Non	50 €/an	50 €/an
<b>• Cure</b>				
Cure thermale <sup>(1)</sup>	100 %	100 %	100 % + 200 €	100 % + 200 €
Bonus fidélité 3 ans <sup>(3)</sup>	Non	Non	Non	Non
Bonus 50 € pour les 50 ans et plus	Non	Non	50 €/an	50 €/an
<b>• Hospitalisation</b>				
Honoraires médicaux et chirurgicaux <sup>(1)(2)</sup>	100 %	100 % + 100 €	100 %	100 % + 100 €
Frais de séjour, frais de transport	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait TV internet	Non	10 €/jour dans la limite de 150 €	Non	10 €/jour dans la limite de 150 €
Chambre particulière	Non	40 €/jour	Non	40 €/jour
Lit accompagnant (pour enfant hospitalisé -12 ans)	Non	30 €/jour	Non	30 €/jour
Cagnotte Urgence	Oui	Oui	Oui	Oui
Forfait accouchement	Non	200 €	Non	200 €
<b>• Hospitalisation en Suisse (Refusée par le Régime Obligatoire français)<sup>(9)</sup></b>				
Frais de soins et salle d'opération, honoraires médicaux ou chirurgicaux, frais de séjour, frais de transport	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>• Actes de prévention</b>				
<b>• Avantage « Etudiant »<sup>(1)(10)</sup></b>	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>• Avantage « Etudiant »<sup>(1)(10)</sup></b>	30 €	30 €	30 €	30 €
<b>• Réseau de soin</b>	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>• Assistance</b>	Oui	Oui	Oui	Oui

GARANTIES	Formule Intégrale	Formule Intégrale et Soins +	Formule Intégrale et Forfaits +	Formule Intégrale et Forfaits+ et Soins +	Formule Intégrale +
<b>• Soins Courants</b>					
Honoraires médicaux, paramédicaux, analyses et imagerie médicale <sup>(1)(2)</sup>	100 % + 100 €	150 % + 200 €	100 % + 100 €	150 % + 200 €	150 % + 200 €
Médicaments	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Vaccin anti grippal	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait pharmacie	100 €/an	200 €/an	100 €/an	200 €/an	200 €/an
Médecines alternatives	30 €/acte dans la limite de 100 €/an	50 €/acte dans la limite de 200 €/an	30 €/acte dans la limite de 100 €/an	50 €/acte dans la limite de 200 €/an	50 €/acte dans la limite de 200 €/an
Matériel Médical <sup>(1)</sup>	100 % + 250 €	100 % + 250 €	150 % + 350 €	150 % + 350 €	150 % + 400 €
Bonus fidélité 3 ans <sup>(3)</sup>	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
Bonus 50 € pour les 50 ans et plus	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
<b>• Dentaire</b>					
Soins dentaires	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Soins et prothèses 100 % santé <sup>(4)</sup>	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Prothèses dentaires et orthodontie (yc Inlay Onlay et implant) <sup>(1)</sup>	125 % + 250 €	125 % + 250 €	150 % + 350 €	150 % + 350 €	150 % + 400 €
Bonus fidélité 3 ans <sup>(3)</sup>	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
Bonus 50 € pour les 50 ans et plus	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
<b>• Optique <sup>(5)</sup></b>					
Equipement 100 % Santé <sup>(4)</sup>	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Lunettes (monture et verres unifocaux), lentilles (yc celles prescrites et non remboursées par le régime obligatoire) et chirurgie de la myopie <sup>(6)</sup>	100 % + 250 €	100 % + 250 €	150 % + 350 €	150 % + 350 €	150 % + 400 €
Majoration verres multifocaux ou progressifs	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Bonus fidélité 3 ans <sup>(3)</sup>	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
Bonus 50 € pour les 50 ans et plus	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
<b>• Aides Auditives <sup>(7)</sup></b>					
Equipement 100 % Santé <sup>(4)(8)</sup>	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels	100 % des frais réels
Aides auditives	100 % + 250 €	100 % + 250 €	150 % + 350 €	150 % + 350 €	150 % + 400 €
Bonus fidélité 3 ans <sup>(3)</sup>	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
Bonus 50 € pour les 50 ans et plus	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
<b>• Cure</b>					
Cure thermale <sup>(1)</sup>	100 % + 250 €	100 % + 250 €	150 % + 350 €	150 % + 350 €	150 % + 400 €
Bonus fidélité 3 ans <sup>(3)</sup>	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
Bonus 50 € pour les 50 ans et plus	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an	50 €/an
<b>• Hospitalisation</b>					
Honoraires médicaux et chirurgicaux <sup>(1)(2)</sup>	100 % + 100 €	150 % + 200 €	100 % + 100 €	150 % + 200 €	150 % + 200 €
Frais de séjour, frais de transport	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Forfait journalier hospitalier	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Forfait TV internet	10 €/jour dans la limite de 150 €	10 €/jour dans la limite de 150 €	10 €/jour dans la limite de 150 €	10 €/jour dans la limite de 150 €	10 €/jour dans la limite de 150 €
Chambre particulière	40 €/jour	75 €/jour	40 €/jour	75 €/jour	75 €/jour
Lit accompagnant (pour enfant hospitalisé -12 ans)	30 €/jour	50 €/jour	30 €/jour	50 €/jour	50 €/jour
Cagnotte Urgence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Forfait accouchement	250 €	350 €	250 €	350 €	400 €
<b>• Hospitalisation en Suisse (Refusée par le Régime Obligatoire français) <sup>(9)</sup></b>					
Frais de soins et salle d'opération, honoraires médicaux ou chirurgicaux, frais de séjour, frais de transport	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>• Actes de prévention</b>					
<b>• Avantage « Etudiant » <sup>(1)(10)</sup></b>	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
<b>• Réseau de soin</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
<b>• Assistance</b>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

**Vous bénéficiez de ces garanties si elles figurent sur votre Confirmation d'adhésion éditée par nous.**

(1) Plafond par année civile. (2) Pour les praticiens non signataires du dispositif de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM ou OPTAM-CO) : Une franchise de 20 % de la base de remboursement est retenue sur le remboursement des dépassements d'honoraires. Le remboursement des honoraires médicaux, chirurgicaux et imagerie médicale est également limité à 200 % de la Base de remboursement. Pour les praticiens signataires du dispositif de pratique tarifaire maîtrisée (OPTAM ou OPTAM-CO) : Le remboursement des honoraires médicaux, chirurgicaux et imagerie médicale est limité à 250 % de la Base de remboursement. (3) Bonus fidélité applicable au premier janvier de la troisième année suivant la souscription d'une formule éligible et sous réserve de conserver une formule éligible pendant trois années consécutives (sauf pour l'optique et l'audiologie dont les forfaits sont renouvelés respectivement tous les 2 ans et 4 ans à compter de la date d'achat de votre dernier équipement et conformément au cahier des charges des contrats responsables). (4) Tel que défini réglementairement. (5) Prise en charge des lunettes limitée à un équipement (monture et verres) tous les 2 ans à compter de la date d'achat du dernier équipement. (6) Le remboursement est limité au plafond des contrats dits « responsables » définis par décret. Le remboursement des montures est limité à 100 €. (7) Prise en charge de l'appareil auditif limitée à un équipement tous les 4 ans à compter de la date d'achat de votre dernier équipement. Le forfait s'applique par oreille. (8) Garantie valable à compter du 01/01/2021. (9) Remboursement exprimé en pourcentage du tarif cantonal en division commune concerné appliqué aux frontaliers dans les hôpitaux publics ou cantonaux dans la limite des frais réels. La garantie Hospitalisation en Suisse est réservée aux assurés ayant déclaré le statut de frontaliers suisses pour bénéficier de cette garantie uniquement quand l'hospitalisation est refusée par le Régime obligatoire français. (10) Participation dans la limite de 30 €/an à une activité sportive (frais d'inscription à un club de sport ou des courses sportives, frais d'adhésion à une association sportive).